

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 12 MAI 2025

Le 12 mai 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : ALLIER Stéphane donne procuration à MERCIER Lorna,  
GILS Antoine donne procuration à GILS Denise,  
MERICKSKAY Sylviane donne procuration à DUMAS Joële,  
SALASCA Claudine donne procuration à LAPEYRE Denis.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

### APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 17 mars, du 7 avril et du 29 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation au hameau des Tuileries d'Affiac appartenant à la SCI SAINTE MARIE LES TUILERIES.
- Maison d'habitation 12 rue de l'Oratoire + 2 terrains situés vers Pautard dans les jardins appartenant à M. POUJOL Alain.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### JURY D'ASSISES

Tirage au sort pour les jurys d'assises ; les 3 personnes désignées sont :

- n° 255 : DABROWSKI Gabrielle
- n° 563 : LUE PING WA Lorna (MERCIER)
- n° 257 : DAMIA Christian

### MOTION SYADEN

CAS compte d'affectation spéciale

FACE financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Dans le département de l'Aude, plus de 90% des communes bénéficient des aides au financement par le biais du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) qui est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en charge notamment de réaliser les investissements sur le réseau d'électricité au sein des zones d'électrification rurale. Ces aides sont possibles car le syndicat perçoit des financements qui se verraient modifiés avec la réforme qu'introduit la loi de finances 2025 présentant ainsi un danger pour les collectivités et les investissements sur le réseau public en zones rurales.

En effet, il faut rappeler que le Fonds CAS du FACE a largement fait ses preuves pour garantir la cohésion territoriale. Il permet notamment le financement des travaux de renforcement, d'adaptation, de sécurisation, de développement ou de mise en esthétique des ouvrages électriques dans les zones rurales qualifiées de « non rentables ».

A travers cette motion, les élus du SYADEN ont souhaité affirmer leur mécontentement sur cette réforme qui pénalisera, d'une part, une activité économique d'environ 10 M€ d'investissements annuels, et d'autre part, la mission historique du syndicat qui accompagne les 408 communes rurales audoises dans leurs aménagements électriques depuis plus de 15 ans.

Décision : Les conseillers municipaux souhaitent adopter cette motion à l'unanimité.

## **CONVENTION MISE A DISPOSITION**

Madame le Maire présente le projet de convention pour la mise à disposition gratuite au Club Pétanque du terrain cadastré A299 ainsi que les structures qui y sont édifiées : préau photovoltaïque + ombrières. Quelques points de cette convention seront à modifier avant adoption définitive (superficie du terrain et du préau, assurance, ...).

Un courrier émanant du Club Bouliste sollicite une autorisation municipale pour installer un local graphique (chalet en bois) arrimé sur une large dalle béton à proximité du préau, sur ce terrain communal (parcelle A299).

Vote pour donner l'autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4

## **APPEL D'OFFRES LOCAL ASSOCIATIF**

Appel d'offres pour la construction du local associatif : présentation des différents lots et les entreprises sélectionnées pour les travaux (pour chaque lot, 2 ou 3 entreprises ont été consultées) :

- LOT n° 1 Charpente / couverture : GILS SN
- LOT n° 2 Enduit de façade : Ravalement 2000
- LOT n° 3 Cloisons / faux plafond : S.F.P.M
- LOT n° 4 Serrurerie / menuiserie extérieure : Ferronnerie Cathare
- LOT n° 5 Electricité : NONNAT
- LOT n° 6 Plomberie : BARTHE

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

**DM n°1** : Provisions article 2182 – Matériel de transport

Augmentation de crédits - DÉPENSES  
art. 2182                      28 000.00 €

Diminution de crédits - DÉPENSES  
art. 2181 (op.37)            28 000.00 €

---

La séance est levée à 20h05.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 10 JUIN à 18H30**